Initiales du maire

4778

Initiales du sec.-trés.

Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 02 juin 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 9040-B, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) lundi le 02 juin 2014, à 19h30 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

Réjean Duchesneau	Siège 1	Mario Gagné	Siège 2
Gilles Allain	Siège 3	Gaétane Lafrance	Siège 4

Absences : Bertrand Bombardier Siège 5
Michel Daigneault Siège 6

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

096-2014-06-02

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2014
4. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
5. Première période de questions
6. Administration:
   - 6.1 Adoption des comptes à payer au 02 juin 2014, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
   - 6.2 Dépôt de la correspondance
   - 6.3 Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
   - 6.4 Participation financière à une étude concernant le projet Valcourt 2030
   - 6.5 Modification de l'heure de la tenue des séances du conseil pour l'année 2014
   - 6.6 Déplacement de la séance du 11 août au 12 août
   - 6.7 Achat des lots 1823620, 2296397 et 2296398 appartenant à Stephen Neault
   - 6.8 Achat des lots 2296395 et 2296396 appartenant à Woo Chul Shin

6.9 Achat du lot 1823808 appartenant à la Succession Stanislas Tétreault
6.10 Achat du lot 1823700 appartenant à Alain Gosselin, Nicole Gosselin et Érica Twiss
6.11 Signature de l'entente intermunicipale de l'eau potable
6.12 Remboursement de la carte de membre de golf d'un junior selon la résolution 067-2014-04-07
6.13 Tournoi de golf Cooptel
6.14 Demande à Cooptel – déploiement de la fibre optique
6.15 Demande d'installation d'enseignes temporaires pour la vente de bleuets- Stéphane Smith
6.16 Demande d'installation d'enseignes temporaires pour la vente de bleuets- Edward Badger

7. Règlements
7.1 Avis de motion règlement 200-09
7.2 Adoption du premier projet de règlement 200-09 modifiant le règlement de zonage numéro 200 – définitions, cour avant résiduelle, zones C1, C3 et AG3
7.3 Adoption du règlement 203-04 modifiant le règlement de permis et certificat concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation, la tarification et la durée des permis et certificats

8. Deuxième période de questions
9. Varia
10. Levée de la séance

097-2014-06-02 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2014**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2014 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

4 RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :
Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu:

Réjean Duchesneau (siège 1)	• Chambre de commerce
Mario Gagné (siège 2)	• Les Fleurons
Gilles Allain (siège 3)	• Hygiène du milieu, Chambre de commerce, Trans-Appel, travaux publics
Gaétane Lafrance (siège 4)	• Les Fleurons

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

6. ADMINISTRATION

098-2014-06-02

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 02 JUIN 2014, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201400206 à #201400239 pour les comptes à payer au 02 juin 2014, totalisant 167 695.32$;

QUE les chèques #201400195 à #201400205 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 4 960.03$, soient ratifiés;

QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 8 245.33$, soient ratifiés;

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.

PROPOSITION ADOPTÉE

099-2014-06-02

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des deux états comparatifs des revenus et des dépenses.

100-2014-06-02

6.4 DÉMARCHE CONCERTÉE VALCOURT 2030

ATTENDU QU' une démarche a débuté en 2013, à partir de la volonté d'un groupe d'acteurs issus de différents milieux, experts et représentants des domaines municipaux, corporatifs, culturels, affaires et tourisme;

ATTENDU QUE ces gens souhaitent s'allier autour d'une vision de développement commune de la région de Valcourt;

ATTENDU QUE cette démarche s'articule autour du désir de mobiliser les forces vives du milieu et de susciter la mobilisation citoyenne de la région de Valcourt;

ATTENDU QUE cette planification territoriale a pour but de travailler sur la qualité de vie, du sentiment d'appartenance et de l'attractivité de la région de Valcourt;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit en complémentarité et en complicité avec d'autres démarches en cours dans le milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité du Canton de Valcourt s'engage pour un montant de 2 500$ par année pour les années 2014 et 2015, sur un coût total évalué à 75 000 $ pour cette planification territoriale.

PROPOSITION ADOPTÉE

101-2014-06-02 **6.5 MODIFICATION DE L'HEURE DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES**

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 soit modifié ainsi :

- Les séances ordinaires se tiendront à 19h00

QU' un avis soit fait afin d'informer les contribuables de cette modification.

PROPOSITION ADOPTÉE

102-2014-06-02 **6.6 DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE DU LUNDI 11 AOÛT AU MARDI 12 AOÛT 2014**

ATTENDU QU' il y a lieu de déplacer la séance ordinaire prévu le 11 août au calendrier des séances du conseil pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2014 soit modifié ainsi :

- la séance du 11 août 2014 déplacée au mardi 12 août 2014

QU' un avis soit fait afin d'informer les contribuables de cette modification.

PROPOSITION ADOPTÉE

103-2014-06-02 **6.7 ACHAT DES LOTS 1823620, 2296397 ET 2296398 APPARTENANT À STEPHEN NEAULT**

ATTENDU QUE Stéphane Neault a manifesté sa volonté de vendre les lots lui appartenant situés dans la municipalité du Canton de Valcourt connus comme étant les lots ci-après mentionnés;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition de ces lots;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'acquérir et de posséder des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité fasse l'acquisition des lots suivants, situés dans la municipalité du Canton de Valcourt, savoir :

1- le lot numéro UN MILLION HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE SIX CENT VINGT (1 823 620) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford;

2- le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (2 296 397) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford;

3- le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (2 296 398) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford;

QUE le prix dudit immeuble à être payé par la municipalité pour en faire l'acquisition est de QUARANTE MILLE DOLLARS (40 000,00 $) payable au vendeur le jour de la signature de l'acte d'achat à intervenir;

QUE ce montant soit pris à même le surplus accumulé non-affecté de la municipalité;

QUE Patrice DESMARAIS, maire, et que Sylvie COURTEMANCHE, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

104-2014-06-02 **6.8 ACHAT DES LOTS 2296395 ET 2296396 APPARTENANT À WOO CHUL SHIN**

ATTENDU QUE Woo Chul Shin a manifesté sa volonté de vendre les lots lui appartenant situés dans la municipalité du Canton de Valcourt connus comme étant les lots ci-après mentionnés;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition de ces lots;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'acquérir et de posséder des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité fasse l'acquisition des lots suivants, situés dans la municipalité du Canton de Valcourt, savoir :

1- le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (2 296 395) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford;

2- le lot numéro DEUX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (2 296 396) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford;

QUE le prix dudit immeuble à être payé par la municipalité pour en faire l'acquisition est de DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 $) payable au vendeur le jour de la signature de l'acte d'achat à intervenir;

QUE ce montant soit pris à même le surplus accumulé non-affecté de la municipalité;

QUE Patrice DESMARAIS, maire, et que Sylvie COURTEMANCHE, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

105-2014-06-02 **6.9 ACHAT DU LOT 1823808 APPARTENANT À LA SUCCESSION STANISLAS TÉTREAULT**

ATTENDU QUE la Succession Stanislas Tétreault, est propriétaire du lot 1 823 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE la Succession Stanislas Tétreault désire se départir dudit lot 1 823 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE ce lot sert à des fins de chemin;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'acquérir et de posséder des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité fasse l'acquisition dudit lot UN MILLION HUIT CENT VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT HUIT (1 823 808) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford, situé dans la municipalité du Canton de Valcourt;

QUE cette acquisition se fera par donation;

QUE Patrice DESMARAIS, maire, et que Sylvie COURTEMANCHE, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

106-2014-06-02 **6.10 ACHAT DU LOT 1823700 APPARTENANT À ALAIN GOSSELIN, NICOLE GOSSELIN ET ÉRICA TWISS**

ATTENDU QUE Alain Gosselin, Nicole Gosselin et Érica Twiss, sont propriétaires du lot 1 825 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE Alain Gosselin, Nicole Gosselin et Érica Twiss désirent se départir dudit lot 1 825 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE ce lot sert à des fins de chemin;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'acquérir et de posséder des immeubles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité fasse l'acquisition dudit lot UN MILLION HUIT CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENTS (1 825 700) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford, situé dans la municipalité du Canton de Valcourt;

QUE cette acquisition se fera par donation;

QUE Patrice DESMARAIS, maire, et que Sylvie COURTEMANCHE, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir, ainsi que tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

107-2014-06-02 **6.11 SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2014-2018**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville , Canton de Valcourt et Racine se sont prévalues des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, des articles 569 et suivants du Code municipal, et des articles 19 et suivants de la Loi sur les Compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1, pour conclure une entente relative à l'alimentation en eau potable;

ATTENDU QU' une mise à jour était nécessaire, afin de rendre conforme certaines sections de la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILER RÉJEAN DUCHESNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de la municipalité du Canton de Valcourt accepte l'entente relative à l'alimentation en eau potable 2014-2018 entre les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Racine et la Ville de Valcourt selon les modalités et conditions présentées en annexe «A» pour faire partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire Patrice Desmarais et la directrice générale Sylvie Courtemanche, à signer pour et au nom de la municipalité du canton de Valcourt l'entente relative à l'alimentation en eau potable entre les municipalités de Bonsecours, Canton de Valcourt, Lawrenceville, Racine et la Ville de Valcourt.

PROPOSITION ADOPTÉE

108-2014-06-02 **6.12 REMBOURSEMENT CARTE DE MEMBRE GOLF-JUNIOR**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager les jeunes à pratiquer le golf;

ATTENDU QUE par l'adoption de la résolution numéro 067-2014-04-07 le conseil a accepté de défrayer 50 % du coût de la carte de membre des juniors (10 à 17 ans) au Club de Golf de Valcourt pour la saison 2014;

ATTENDU QU' une demande de remboursement a été présentée et rencontre les critères de remboursement établis à la résolution 067-2014-04-07;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise Sylvie Courtemanche, directrice générale, à émettre un chèque au montant de 62.50$ à l'ordre de Denis Tessier en guise de remboursement de l'adhésion d'Olivier Tessier au Club de golf de Valcourt.

PROPOSITION ADOPTÉE

109-2014-06-02 **6.13 TOURNOI DE GOLF COOPTEL**

ATTENDU QU' un tournoi de golf est organisé par Cooptel (150$ par participant, incluant brunch, golf, voiturette, grand tirage, vin et souper) le 11 août prochain au Club de Golf d'Acton Vale et que les bénéfices de ce tournoi seront remis au Centre d'action bénévole Valcourt et région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil délègue deux membres du conseil pour représenter la municipalité au tournoi de golf de Cooptel qui aura lieu le lundi 11 août 2014 au Club de Golf d'Acton-Vale;

QUE le conseil autorise une dépense totale de 300$ pour défrayer les inscriptions.

PROPOSITION ADOPTÉE

110-2014-06-02 **6.14 DEMANDE À COOPTEL – FIBRE OPTIQUE**

ATTENDU QUE depuis le tout début, la population du Canton de Valcourt a soutenu et participé au développement de Cooptel;

ATTENDU QUE Cooptel est une coopérative qui dispose d'un réseau de fibres optiques à large bande, située sur notre territoire;

ATTENDU QUE les contribuables de la municipalité n'ont toutefois pas tous accès à ce service;

ATTENDU QUE dans une nouvelle réalité économique où le transfert de l'information est très important, la fibre optique offre des opportunités beaucoup plus grandes qu'un réseau web traditionnel;

ATTENDU QUE la fibre optique devient une fibre essentielle au développement économique de notre région;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE demander à Cooptel de déployer et de rendre disponible le service de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la municipalité du Canton de Valcourt.

PROPOSITION ADOPTÉE

111-2014-06-02 **6.15 DEMANDE D'AFFICHAGE SAISONNIER ENSEIGNES POUR LA VENTE DE BLEUETS**

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Smith est propriétaire d'un champ de bleuets situé au 1058, route 243, dans la municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE monsieur Smith a déposé, le 20 mai dernier, une demande d'installation de quatre (4) enseignes sur la route 243, soit à l'intersection du chemin de l'Aéroport et de la route 222, pour indiquer la direction et la localisation de son champ de bleuets pour la saison 2014;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 200 de la municipalité interdit à l'article 4.48 l'installation d'enseigne permanente en dehors du lieu où se fait la mise en marché du produit, toutefois, il est permis d'installer des enseignes sandwiches sur un autre terrain où l'entreprise, une profession, un produit, un service, un divertissement, etc. est mené, vendu ou offert, suite à une résolution du conseil municipal l'autorisant;

ATTENDU QUE l'installation d'enseignes sandwiches temporaires ne contrevient pas au règlement en vigueur;

ATTENDU QUE le demandeur est responsable d'obtenir l'autorisation des propriétaires des lots sur lesquels les enseignes temporaires seront installées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil autorise l'émission de deux (2) permis à monsieur Stéphane Smith pour l'installation de deux (2) enseignes sandwiches temporaires du 15 juillet au 30 août 2014 sur la route 243, l'une à l'intersection de la route 222 et l'autre à l'intersection du chemin de l'Aéroport, pour lui permettre l'affichage de sa production de bleuets.

PROPOSITION ADOPTÉE

112-2014-06-02 **6.16 DEMANDE POUR L'AFFICHAGE SAISONNIER ENSEIGNE POUR LA VENTE DE BLEUETS**

ATTENDU QUE monsieur Edward Badger et madame Rosemary Tracey sont propriétaires d'un champ de bleuets situé au 8060, 8ième Rang, dans la municipalité du Canton de Valcourt;

ATTENDU QUE la relative isolation de leur propriété par rapport aux grandes artères routières diminue la possibilité de mettre en marché leur production de bleuets;

ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé une demande d'installation d'une enseigne sur le chemin Monty pour indiquer la direction et la localisation de leur champ de bleuets pour la saison 2014;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 200 de la municipalité interdit à l'article 4.48 l'installation d'enseigne permanente en dehors du lieu où se fait la mise en marché du produit, toutefois, il est permis d'installer des enseignes sandwich sur un autre terrain où l'entreprise, une profession, un produit, un service, un divertissement, etc. est mené, vendu ou offert, suite à une résolution du conseil municipal l'autorisant;

ATTENDU QUE l'installation d'une enseigne sandwich temporaire ne contrevient pas au règlement en vigueur et que la municipalité est disposée à permettre l'utilisation d'un terrain lui appartenant afin que les demandeurs puissent installer ce type d'enseigne temporaire au coin du 8ième Rang et du chemin Monty;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil autorise l'émission d'un permis à monsieur Edward Badger et madame Rosemary Tracey pour l'installation d'une enseigne sandwich temporaire du 15 juillet au 30 août 2014 sur le terrain appartenant à la municipalité situé au coin du 8ième Rang et du chemin Monty pour leur permettre l'affichage de leur production de bleuets.

PROPOSITION ADOPTÉE

7. RÈGLEMENTS

113-2014-06-02 **7.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 200-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200 ET DISOENSE DE LECTURE**

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer la résolution numéro 092-2014-05-05, adoptée à la séance ordinaire du 05 mai dernier, par celle-ci;

Monsieur le conseiller Gilles Allain donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement numéro 200-09 modifiant le règlement de zonage numéro 200, dans le but :

- De modifier les plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU afin d'agrandir la zone C-1 à même la zone AG-3;
- De modifier les plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU afin d'agrandir la zone C-3 à même la zone C-1;
- De modifier la grille des usages de la zone C-1;
- De modifier l'article 1.10 concernant les définitions ;
- De modifier l'article 4.2 concernant les constructions et les ouvrages permis dans la cour avant résiduelle;
- De modifier l'article 4.19 concernant les matériaux de revêtement extérieur.

Une copie du règlement ayant été remise aux membres du conseil, monsieur Allain demande une dispense de lecture.

PROPOSITION ADOPTÉE

114-2014-06-02 **7.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 200-09 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200 DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer la résolution numéro 093-2014-05-05, adoptée lors de la séance ordinaire du 05 mai dernier, par celle-ci;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D' adopter le PREMIER projet de règlement numéro 200-09 modifiant le règlement de zonage numéro 200, dans le but :

- De modifier les plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU afin d'agrandir la zone C-1 à même la zone AG-3;
- De modifier les plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU afin d'agrandir la zone C-3 à même la zone C-1;
- De modifier la grille des usages de la zone C-1;
- De modifier l'article 1.10 concernant les définitions ;
- De modifier l'article 4.2 concernant les constructions et les ouvrages permis dans la cour avant résiduelle;
- De modifier l'article 4.19 concernant les matériaux de revêtement extérieur.

PROPOSITION ADOPTÉE

115-2014-06-02 **7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 203-04 INTITULÉ« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 203 CONCERNANT L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION, LA TARIFICATION ET LA DURÉE DES PERMIS ET CERTIFICATS**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 203-04.

Le règlement 203-04 est adopté dans le but:

- D'ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'une éolienne domestique;
- De modifier la durée du certificat d'autorisation pour le déménagement d'une construction;
- D'ajouter une tarification et une durée pour le certificat d'autorisation pour l'installation d'une éolienne domestique.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

9. VARIA Aucun ajout

116-2014-06-02 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 20H55.

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire